

**République Française**  
**COMMUNE DE LOISIEUX**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07/07/2023**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11  
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 08  
Nombre de votants : 09 (1 pouvoir)



Date de la convocation : 07/07/2023  
Date d'affichage : 07/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.



Jacquet Patricia est élue secrétaire de séance

<b>DELIBERATION N° 2023-15</b> <b>Objet : Subvention aux associations.</b>
---

M le Maire rappelle :

-  La délibération du 19 Mai 2023 accordant différentes subventions :
-  Que depuis ce conseil, deux associations ont sollicité la commune pour des subventions

M le Maire propose :

-  Le versement de la somme de 100 euros pour l'association sapeurs-pompiers
-  Le versement de la somme de 100 euros pour l'association chemin de mémoire

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil

DECIDE

De valider les montants des subventions accordées.

DIT

Que les sommes seront inscrites au budget.

Fait à Loisieux  
Le 07 juillet 2023  
Le Maire, Christian GARIOUD